



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **20 SEP. 2023**

Le Ministre de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires

à

Monsieur le Chef de l'Inspection générale de
l'environnement et du développement durable

Monsieur le Vice-Président du Conseil général de
l'économie

Objet : Sobriété hydrique des installations classées

Les épisodes de sécheresse que connaît la France s'intensifient et s'allongent au-delà des périodes estivales. Le 30 août 2022, 93 départements faisaient l'objet de mesures préfectorales de restrictions, dont 79 pour lesquels le seuil de crise sécheresse était atteint. Le 1^{er} décembre 2022, 22 départements présentaient toujours des zones en crise. De plus, sur la saison de recharge 2022 – 2023, les régions touchées par les déficits de pluviométrie ne sont pas forcément les mêmes qu'en 2021-2022 (Météo France). A long terme le BRGM estime qu'en 2065, les débits moyens annuels des cours d'eau en métropole devraient diminuer de 10 à 40 % dans la moitié nord et de 30 à 50 % dans la moitié sud avec quelques extrêmes pouvant atteindre 70 % (étude Explore 2070).

Si les usages industriels (hors énergie) ne représentent que 8% des prélèvements et 4% des consommations d'eau douce, ce secteur doit se mobiliser comme tous les autres pour répondre aux objectifs du Plan d'action du Gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de mars 2023. Les installations classées prennent déjà en considération depuis de nombreuses années les événements naturels atypiques, via des actions territoriales, mais cette politique mérite d'être renforcée et structurée au niveau national.

Cette volonté s'inscrit tant dans la réponse aux objectifs du Plan d'action du Gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qu'aux orientations stratégiques pluriannuelles 2023-2027 pour l'inspection des installations classées.

Je souhaite ainsi vous confier une mission sur la sobriété hydrique du secteur industriel.

1) Vous formulerez des préconisations sur l'anticipation du stress hydrique à l'échelle de temps longs d'investissements industriels :

- quels critères liés à l'eau doivent être pris en compte par les industriels dans leurs choix d'implantation de long terme (infrastructures, proximité de ressources hydriques et de quel type, stratégies de planification territoriale...) et par les pouvoirs publics qui les accompagnent ou autorisent, afin que ces installations et activités soient pérennes dans le temps ?
- quelles ruptures technologiques peuvent avoir un impact majeur à long terme sur l'enjeu de l'usage de l'eau par l'industrie ?

Vous préciserez si des outils doivent être diffusés, adaptés ou créés pour une meilleure anticipation par l'Etat et par les industriels des enjeux liés au stress hydrique.

2) Vous établirez un premier recueil détaillé de bonnes pratiques existant dans les territoires, et dont les effets semblent significatifs, pour agir sur l'un au moins des enjeux identifiés. Ces pratiques peuvent être technologiques, de gouvernance, de planification de certaines activités, de méthodologie d'anticipation et d'information, réglementaires, etc. et leur efficacité sera quantitativement évaluée.

Vous proposerez les outils permettant d'améliorer la diffusion de ces bonnes pratiques, à court et moyen terme, en ouvrant la réflexion à des actions de toute nature : guides, mesures nationales, gouvernance, réglementation, évolution des documents décrivant les meilleures techniques disponibles (BREF), etc. Vous préciserez notamment si certaines des mesures préfectorales locales et sectorielles auraient un avantage à être activables à l'échelon national.

Vous prendrez également en compte dans ces bonnes pratiques celles relevant de l'écologie industrielle, là où la synergie entre plusieurs sites d'un même territoire donne des résultats probants sur l'eau.

Vous préciserez dans les différents secteurs si des valeurs d'efficacité hydrique par unité de production peuvent incarner des références industrielles de meilleures pratiques, et comment les utiliser pour faire progresser chaque secteur.

Vous nourrirez avantageusement ces bonnes pratiques de celles issues de parangonnages internationaux.

3) Vous identifierez les freins pouvant ralentir la progression des différents secteurs industriels sur chacun des enjeux liés au stress hydrique. Vous vous attacherez à chiffrer le gain potentiel attendu de la suppression de chaque frein identifié, ainsi que, le cas échéant, ses risques et son coût financier.

4) Vous identifierez parmi les pistes d'action possibles celles qui relèvent d'un choix politique fort au vu de leur sensibilité ou de leur impact. Vous préciserez les tenants et aboutissants de ces pistes et conclurez par des préconisations sur leur choix ainsi que sur leur éventuel déploiement.

Dans vos analyses et recommandations sur l'ensemble de ces points, et de manière à viser une contribution de l'industrie proportionnée au poids qu'elle représente en termes de prélèvement et de consommation d'eau, vous qualifierez dans le détail les différents enjeux de nature quantitative ou qualitative (température, état chimique et écologique) sur lesquels le MTECT et

les industriels doivent travailler pour mieux prendre en compte le stress hydrique dans les différents secteurs industriels.

Vous proposerez une méthodologie pour guider, en fonction des situations, les services de l'Etat vers les enjeux et les indicateurs les plus pertinents à suivre, objectiver, quantifier et réguler.

Pour mener à bien cette mission, vous pourrez vous appuyer sur mes services, notamment la direction générale de la prévention des risques. Votre rapport me sera remis sous six mois.

Par déléation,
Le directeur de cabinet



Philippe VAN DE MAELE

